

Bureau du 3 avril 2006

Décision n° B-2006-4122

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Montgay et appartenant à la SA Capelli**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement des chemins de Montgay et du Ravin à Fontaines sur Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 338 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, cadastrée sous le numéro 327 de la section AE et appartenant à la SA Capelli.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de lotir n° 69 088 04Z-0001 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Montgay à Fontaines sur Saône et appartenant à la SA Capelli.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065 le 23 janvier 2006 pour la somme de 1 400 000 €. Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2006,

- en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,